



Appel à projets de recherche

Soutien financier à des projets leviers | **Axes stratégiques du RQSPAL**

Guide d'information

Le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) soutient annuellement des projets de recherche à **effet levier**, visant à générer des retombées significatives pour le développement des connaissances, des pratiques et des politiques en soins palliatifs et de fin de vie (SPFV).

Période de financement :	1^{er} avril 2027 – 31 mars 2029
Date de lancement de l'appel :	5 octobre 2026
Date limite de soumission de la demande :	6 décembre 2026 à 23h59
Fonds maximum demandés :	30 000 \$ <i>Plus un supplément de 3 000\$ réservé pour chaque octroi pour une publication en libre accès</i>
Enveloppe budgétaire disponible : <i>Possibilité de financer un maximum de 4 projets, selon les fonds demandés. Il peut y avoir moins de projets financés, si le projet n'a pas la qualité scientifique minimale.</i>	120 000 \$ <i>Plus une enveloppe réservée maximale de 12 000\$ pour les publications en libre accès</i>

1. Objectifs du présent appel à projets – Axes stratégiques RQSPAL

Les appels annuels à projets de recherche organisés par le RQSPAL visent à favoriser le développement et le maintien de la capacité de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (SPFV), en appuyant des projets de recherche de qualité, proposés et réalisés par plusieurs membres régulier·ères du RQSPAL dans une approche interdisciplinaire et intersectorielle, qui répondent aux défis contemporains posés par les SPFV.

Dans cet appel, aucun thème spécifique n'est imposé. Il vise à appuyer des projets qui contribuent de manière **explicite, rigoureuse et stratégique** à l'avancement d'un ou de plusieurs **axes de recherche du RQSPAL**. Ces axes constituent les priorités scientifiques du Réseau et reflètent les besoins émergents des milieux cliniques, communautaires et décisionnels.

Plus spécifiquement, le programme a pour objectifs de :

- ➔ **Renforcer la capacité de recherche en SPFV** en soutenant des projets interdisciplinaires, intersectoriels et collaboratifs, portés par des équipes composées de membres du RQSPAL et de partenaires des milieux utilisateurs et citoyens

? Saviez-vous que ?

Une Foire aux questions concernant le programme de soutien financier à des projets leviers est disponible [ici](#).

- ➔ **Structurer le champ des SPFV** en favorisant des initiatives qui contribuent à :
 - la mise en réseau des expertises
 - le développement de méthodologies, d'outils ou de données réutilisables
 - l'émergence de nouvelles programmations de recherche
- ➔ **Générer un effet levier tangible**, notamment par :
 - l'obtention de financements subséquents
 - le développement de partenariats durables
 - l'influence sur les pratiques cliniques, organisationnelles ou les politiques publiques
- ➔ **Produire des retombées concrètes et transférables** pour les personnes concernées par les SPFV (personnes avec un diagnostic pouvant limiter l'espérance de vie, proches, personnes proches aidantes), les professionnel·les, les organisations et les personnes décisionnaires
- ➔ **Favoriser l'alignement stratégique des projets avec les axes du RQSPAL**, en demandant aux équipes de démontrer clairement la contribution de leur projet à ces priorités.

Cet appel est ouvert à une diversité d'approches méthodologiques et disciplinaires. Une attention particulière sera accordée aux projets qui intègrent :

- des collaborations avec les milieux utilisateurs et les personnes concernées
- la formation de la relève
- des perspectives d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)
- une approche de santé durable.

1.1 Alignement avec les axes de recherche du RQSPAL

Les axes de recherche du RQSPAL sont au cœur des priorités scientifiques du Réseau. Les projets soumis doivent démontrer un alignement clair avec un ou plusieurs axes, en précisant leur contribution spécifique. Cette démonstration doit :

- ➔ Identifier clairement le ou les axes ciblés
- ➔ Expliquer en quoi le projet contribue à ces axes (production de connaissances, structuration, retombées)
- ➔ Préciser la valeur ajoutée du projet pour le développement de cet axe (ex. : combler un manque, relier des travaux, ouvrir un nouveau chantier).

Une simple correspondance thématique ne sera pas jugée suffisante.

Axe 1 — Accompagnement interdisciplinaire des personnes vulnérables, de leur qualité de vie, de leurs souffrances, de leurs proches et des intervenant·es impliqué·es

Cet axe vise à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de vulnérabilité tout au long de leur trajectoire de soins, incluant la fin de vie et le deuil. Il s'intéresse à l'accompagnement global (physique, psychologique, social et spirituel) des personnes, de leurs proches et des intervenant·es.

Axe 2 — Développer l'approche palliative pour l'enfant et son réseau de la période prénatale vers l'âge adulte

Cet axe vise à développer des soins palliatifs adaptés aux enfants, de la période prénatale jusqu'à la transition vers l'âge adulte. Il couvre l'ensemble des conditions ou des maladies (incluant orphelines et génétiques) pouvant menacer la vie et s'intéresse aux trajectoires de soins, aux transitions et au soutien des familles.

Axe 3 — Vers une approche palliative inclusive et culturellement sensible : Accès universel et équité

Cet axe vise à promouvoir un accès universel et équitable aux SPFV en tenant compte des diversités sociales, culturelles, géographiques, de milieux de soins et de maladies, et des situations de vulnérabilité. Il s'intéresse aux inégalités, à l'adaptation des soins et au développement de pratiques culturellement sécuritaires.

Rappel

Les axes ne sont pas mutuellement exclusifs, mais une contribution principale doit être clairement identifiée et justifiée.

? Saviez-vous que ?

Les axes tiennent régulièrement des rencontres avec les membres pour discuter de projets, initiatives et activités à mettre en place. Venez faire entendre votre voix aux rencontres !

Pour en savoir plus sur les dernières réalisations des axes, consultez les rapports d'activités annuels [ici](#).

Axe 4 — Place à la communauté et à l'innovation sociale dans l'approche palliative intégrée

Cet axe met en lumière le rôle des communautés dans les SPFV et les expériences liées au mourir, à la mort et au deuil. Il vise à renforcer les liens entre les milieux communautaires, le réseau de la santé et les autres acteur·rices, en soutenant l'innovation sociale et la

continuité des soins. Ces acteur·rices incluent les personnes ayant besoin de SPFV, les personnes proches aidantes, les organismes communautaires, les bénévoles, les intervenant·es du Réseau de la Santé et des Services Sociaux (RSSS), et la population générale.

2. Définition des soins palliatifs et de fin de vie (SPFV)

Le RQSPAL adopte la définition issue du consensus de l'*International Association for Hospice and Palliative Care* (IAHPC) [Radbruch et al. 2020]ⁱ qui définit les soins palliatifs comme étant des soins actifs et complets, destinés aux personnes de tout âge en souffrance sévère du fait de leur état de santéⁱⁱ affecté par une ou plusieurs maladie·s grave·sⁱⁱⁱ, et en particulier les personnes approchant de la fin de leur vie.

Ils visent à améliorer la qualité de vie des personnes, de leurs familles, de leurs proches et des personnes proches aidantes.

Les soins palliatifs :

- Comprennent la prévention, l'identification précoce, l'évaluation et la prise en charge globales des problèmes physiques, y compris la douleur et les autres symptômes pénibles, les détresses psychologique et spirituelle, et

ⁱ Radbruch L, De Lima L, Knäul F, et al. (2020). Redefining palliative care—a new consensus-based definition. *Journal of pain and symptom management*, 60(4) : 754-764.

ⁱⁱ La souffrance est liée à l'état de santé quand elle est associée à une maladie ou une blessure, quel qu'en soit le type. La souffrance liée à l'état de santé est sévère quand elle ne peut être soulagée sans intervention professionnelle, et quand elle compromet le fonctionnement physique, social, spirituel et/ou émotionnel. Les soins palliatifs doivent s'efforcer de soulager la souffrance liée à un état de santé affecté par des maladies limitant ou menaçant le pronostic vital, ou bien à l'approche de la fin de vie. Accessible à l'adresse : <http://pallipedia.org/serious-health-related-suffering-shs>

ⁱⁱⁱ Une maladie grave se définit comme toute maladie aiguë ou chronique, et / ou toute affection qui entraîne une détérioration importante, et peut conduire à une déficience ou une incapacité prolongée sur le long terme, et / ou à la mort. Accessible à l'adresse <http://pallipedia.org/serious-illness/>

les besoins sociaux. Chaque fois que possible, ces interventions doivent reposer sur des données probantes.

- Apportent du soutien pour aider les personnes affectées à vivre aussi pleinement que possible jusqu'à leur mort, en facilitant la communication, et en aidant les personnes et leur famille à déterminer les objectifs des soins.
- Sont mis en œuvre tout au long de l'évolution de la maladie, et ajustés aux besoins de la personne.
- Sont proposés conjointement aux traitements agissant spécifiquement sur la maladie, chaque fois que nécessaire.
- Peuvent influencer bénéfiquement l'évolution de la maladie.
- Apportent du soutien à la famille et aux personnes proches aidantes durant la maladie de la personne, et **lors de leur propre deuil**.
- Reconnaissent et respectent les valeurs culturelles et les croyances de la personne et de sa famille.
- Sont mis en œuvre dans tous les lieux de soins (domicile, résidences et institutions), et dans tous les secteurs du système de santé (primaire à tertiaire).
- Peuvent être dispensés par tout type d'intervenant·es ayant reçu une formation de base aux soins palliatifs.
- Requièrent une approche spécialisée avec une équipe pluriprofessionnelle pour la prise en charge des cas complexes.

3. Critères d'admissibilité

Nous encourageons fortement la soumission de projets qui proposent une approche de recherche collaborative avec les milieux utilisateurs et citoyens et intégrant dans leur équipe des étudiant·es, partenaires et citoyen·nes. D'ailleurs, la richesse ainsi que la diversité des expertises et la composition des membres de l'équipe sont évaluées (voir section 4).

Équipe de recherche

- ➔ Le projet est soumis par **minimalement** deux membres régulier·ères du RQSPAL, affilié·es à deux universités différentes.
 - L'un·e agit comme **chercheur·se/ investigateur·rice principal·e (PI)**.
 - Au moins un·e autre agit comme **co-chercheur·se/ co-investigateur·rice principal·e (Co-PI) ou co-chercheur·se**.
 - Un maximum de **trois (3) co-chercheur·ses principal·es (incluant le PI)** est possible.
 - Chaque PI ou Co-PI ne soumet **qu'un seul projet** (mais peut être co-chercheur·se sur d'autres demandes).

? Saviez-vous que ?

Nous encourageons les nouveaux·elles chercheur·ses et nouveaux·elles membres à appliquer à cet appel en tant que PI ou Co-PI.

Les membres partenaires et étudiant·es, les chercheur·ses hors RQSPAL, représentant·es des milieux utilisateurs et citoyens, personnes partenaires (patient·es, personne citoyenne, personnes proches aidantes, etc.) sont fortement encouragé·es à participer, mais **ne peuvent pas être PI ou Co-PI**.

! Seul·es les membres régulier·ères peuvent recevoir les fonds, question d'imputabilité et de règles du FRQ. Les procédures pour devenir membre régulier·ère sont disponibles [ici](#).

Projet

- ➔ Le projet devra être réalisé entre le 1^{er} avril 2027 et le 31 mars 2029.
- ➔ Le projet est **réalisable indépendamment** d'autres sources de financement (le montage financier est permis, mais non requis).

Alignement institutionnel

- ➔ Le projet est cohérent avec la [mission, le mandat, les objectifs et les valeurs](#) du RQSPAL.

Conformité administrative

- ➔ Les membres régulières du RQSPAL qui soumettent un projet en tant que PI ou Co-PI doivent avoir complété et mis à jour leur fiche dans le registre FORCE (lorsque demandé aux deux ans).
- ➔ Les rapports exigés pour les projets antérieurs financés par le RQSPAL doivent avoir été soumis (le cas échéant), sauf si une entente formelle a été prise avec la direction exécutive à ce sujet.

Seuil de qualité

- ➔ Le projet obtient une note minimale de 75/100 par la moyenne des évaluations scientifiques.

⚠ De plus, même si cet élément ne consiste pas en un critère d'admissibilité, le ou la PI (et co-PI, si applicable) doit (doivent) démontrer et justifier leur implication et leur participation au sein du RQSPAL au cours des deux dernières années (période peut être prolongée en cas de congé de parentalité et maladie). Cet élément sera évalué en tant que points bonis supplémentaires (voir section 4).

4. Critères d'évaluation et pondération

Autres attentes du programme de soutien financier à effets leviers

Tel que demandé dans le programme des réseaux thématiques du FRQ, les contributions en matière de santé durable et d'EDI doivent transparaître dans les activités, initiatives, réalisations, projets et programmes de soutien financier du RQSPAL.

- ➔ Santé durable : L'équipe devra détailler dans le formulaire comment leur projet répond en tout ou en partie aux objectifs de santé durable.
 - Le FRQ priorise ses objectifs de recherche : promotion de la santé, prévention des maladies et interventions précoces et adaptées.
 - Le FRQ mise sur différents champs d'action : efficience du système de santé, optimisation ou développement des corridors de services permettant la prise en charge de la santé, meilleure prise en compte des facteurs socioéconomiques, meilleure prise en compte des interactions avec les environnements naturels et physiques, meilleure prise en compte des facteurs individuels, vigilance ou adaptation accrue face aux menaces ou risques ayant un impact sur la santé, etc.
 - Différents domaines ou moyens sont privilégiés par le FRQ : Santé numérique, intelligence artificielle en santé ; Intégration de données massives ; Recherche en contexte réel ; Santé personnalisée, incluant la santé publique ou la santé des populations ; Santé mentale ; Engagement des personnes et des citoyen·nes ; Engagement des partenaires et des nouveaux·elles acteur·rices en santé (p. ex. organismes communautaires).

👉 La santé durable selon le FRQ

Un actif pour la société, la santé durable est une approche globale alliant la santé physique et psychologique des personnes avec l'environnement dans lequel elles évoluent. Elle engage les individus et la collectivité à déployer, à toutes les étapes de la vie, différentes interventions qui permettront un état optimal de la santé pour chaque individu, incluant les populations vulnérables et les générations futures. La santé durable vise donc un bien-être et une meilleure qualité de vie pour tous·tes.

- ➔ EDI : L'équipe est fortement encouragée à démontrer en quoi la composition de l'équipe et/ou le projet soumis tient compte de la [Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#) du FRQ, par exemple par la diversité des profils des membres de l'équipe, par le devis de recherche, choix d'analyses ou des participant·es, la façon de partager les résultats, etc. En cas d'absence, une justification est attendue.

Total | 100 pts

Adéquation entre le projet, la mission, le mandat et les objectifs du RQSPAL et la définition des SPFV Admissible/Inadmissible	Le projet est pertinent à l'avancement des SPFV et répond aux défis contemporains dans le domaine.
Alignement stratégique avec les axes 20 pts	Le projet démontre une contribution réelle et structurante, identifie clairement et justifie explicitement le lien avec un axe principal (et ceux secondaires le cas échéant).
Qualité scientifique du projet 20 pts	Clarté et rigueur de la problématique en lien avec la recherche en SPFV • Rigueur et adéquation de la méthodologie proposée • Cohérence et réalisme des objectifs et des résultats escomptés • Cohérence globale du devis
Potentiel d'effet levier 15 pts	Capacité du projet à générer des retombées au-delà de lui-même • Retombées explicites, réalistes et structurantes
Faisabilité du projet 10 pts	Réalisme de l'échéancier • Cohérence du budget • Capacité de l'équipe • Plan clair et ressources adéquates
Innovation et originalité du projet 10 pts	Le projet se distingue par sa singularité, que ce soit en termes de méthodologie, d'analyses (par exemple, analyse comparative entre les sexes [ACS+] et analyse différenciée selon les sexes [ADS+]), de sujets abordés, de questions de recherche posées, de démarches entreprises, de pratiques cliniques et d'approches de soins, d'intégration des technologies, de collaborations et de partenariats établis, etc. Il s'agit d'une initiative qui transcende les frontières habituelles, englobant non seulement les interactions entre les chercheur·es, mais également les liens avec divers milieux utilisateurs et citoyens, etc.
Collaborations intermembres, interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l'équipe 10 pts	Les membres de l'équipe doivent avoir des expertises différentes et complémentaires, des affiliations à différentes universités/facultés/milieux. L'équipe inclue différents types de membres outre les membres régulier·ères : membres étudiant·es, membres partenaires, personnes proches aidantes/personnes touchées par les SPFV, personnes issues des milieux utilisateurs et citoyens, etc. L'équipe s'inscrit dans une démarche intersectorielle (voir la définition d'intersectorialité du FRQ) et une approche de recherche partenariale, si possible.
Intégration de la santé durable 5 pts	L'équipe démontre de façon claire comment son projet s'inscrit dans une perspective de santé durable.

Prise en compte de l'équité, diversité, inclusion (EDI)

5 pts

L'équipe s'assure d'inclure des éléments de la [Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#) du FRQ, par exemple au niveau de la création de l'équipe, de la formation et de l'encadrement de la relève, la formulation des questions de recherche et le choix d'une approche méthodologique, la planification et la réalisation du projet, l'interprétation et la diffusion des résultats adaptées au public cible, etc. Dans le cas contraire, l'équipe explique la non prise en compte de ces éléments. Vous trouverez des ressources supplémentaires disponibles dans les deux langues sur le site des [IRSC](#).

Plan de mobilisation des connaissances

5 pts

Description du plan de mobilisation des connaissances • Stratégies adaptées aux publics cibles • Implication des milieux utilisateurs

? Saviez-vous que ?

S'impliquer et participer au sein du RQSPAL ne constitue pas un critère d'admissibilité au programme. Il est facile de cumuler des points, même pour un-e nouveau membre.

Vous trouverez le tableau présentant le nombre de points attribués à chaque type d'implication/participation à la p.7 de la [fiche d'évaluation](#).

Un **maximum** de 10 points **bonis** (ou supplémentaires) peut être accordé pour la participation aux activités et l'implication au sein du RQSPAL des **PI et Co-PI** au cours des deux dernières années. Quand le projet soumis est porté par plus d'un-e PI, le pointage attribué est la moyenne des points d'implication des PI/Co-PI. Les points sont compilés en date de la date limite de soumission, soit le 6 décembre 2026. **Il n'est pas possible de dépasser le compte de 10 points, même si la participation et l'implication des PI et Co-PI est plus grande.**

5. Processus de validation et d'évaluation

Validation de l'admissibilité des demandes par le directeur exécutif | du 7 au 11 décembre 2026

Afin de s'assurer que les demandes sont conformes aux règles de soumission, le directeur exécutif effectuera une analyse sommaire de l'admissibilité des demandes.

Évaluation des demandes par les personnes évaluateuses | du 21 décembre 2026 au 4 février 2027

Pour assurer transparence et rigueur à notre processus d'évaluation, un minimum de trois personnes évaluateuses externes et/ou internes évalueront les projets et émettront une recommandation quant à leur financement. Une attention particulière sera portée à la sélection des personnes évaluateuses afin de minimiser les conflits d'intérêts potentiels. Une grille d'évaluation standardisée et approuvée par le Comité scientifique sera utilisée.

L'évaluation, par l'équipe exécutive du RQSPAL, de l'implication et de la participation des PI et Co-PI s'effectue durant la même période. Les points obtenus, pour un maximum de 10 points, lors de cette évaluation s'additionnent à la moyenne des scores obtenus lors des évaluations de la qualité du projet.

Comité de sélection | Rencontre fin février 2027

Pour finaliser le processus, un comité de sélection sera créé pour chaque appel à projets. Ce comité aura pour rôle de prendre connaissance des évaluations et déterminera le classement final des demandes. Il comprendra minimalement 6 membres dont le directeur exécutif, un-e membre du Comité étudiant, une personne citoyenne

partenaire et un minimum de 3 membres régulier·ères qui n'ont pas soumis de demande de financement et qui n'ont pas de conflit d'intérêts avec les demandes reçues.

Avis de décision | 1^{er} mars 2027

La décision (acceptation, refus et montant octroyé) est finale et sans appel.

L'avis de décision pourra être accompagné de commentaires constructifs émis par le comité de sélection et/ou des personnes évaluatrices et visant à optimiser le projet pour une soumission future.

6. Engagements

Les équipes recevant un financement du RQSPAL s'engagent à respecter les obligations suivantes.

Reddition de comptes

L'équipe financée doit soumettre les documents suivants :

➔ Rapport financier présentant l'utilisation des sommes allouées

- À la fin de chaque année financière
- À la fin de la période de réalisation du projet

 Ce rapport est produit par l'établissement gestionnaire des fonds. **L'équipe doit s'assurer et devra, le cas échéant, insister** auprès de l'établissement gestionnaire de fonds pour qu'il soit transmis au RQSPAL **avant le 30 juin** de chaque année. À moins d'une exception, ce rapport devra être produit dans le FRQNET.

➔ Rapports scientifiques

- Rapport d'avancement annuel (pendant toute la durée du projet)
- Rapport final (à la fin du projet)
- Rapport de suivi post-un an

Ces rapports sont requis pour la reddition de comptes du RQSPAL auprès du FRQ et doivent être soumis dans les délais prescrits.

Non-respect

Le défaut de soumettre ces rapports, ou la soumission de rapports incomplets, peut entraîner :

-  La suspension du financement
-  L'inadmissibilité à de futurs concours

Reconnaissance du financement

Les équipes financées doivent mentionner la participation financière du RQSPAL dans toutes les productions liées au projet (publications, communications, affiches, annonces, présentations, etc.)

➔ Inclure le DOI (<https://doi.org/10.69777/337902>)

➔ Utiliser le logo du RQSPAL, lorsque possible

➔ Inscrire l'affiliation au RQSPAL dans les résumés de congrès

 Formulation suggérée :

« L'équipe de recherche remercie le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL; DOI : <https://doi.org/10.69777/337902>) pour le financement de ce projet. »

« The research team thanks the Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL; DOI : <https://doi.org/10.69777/337902>) for financially supporting this project. »

Science ouverte (exigence du FRQ)

Les équipes doivent se conformer à la [Politique de diffusion en libre accès du FRQ](#) :

- ➔ Les publications examinées par les pairs, issues du projet de recherche financé, doivent être rendues librement accessibles dès leur publication.
- ➔ Une licence ouverte doit être utilisée.

Soutien financier du présent programme

Un montant maximal de **3 000 \$** est réservé à chaque équipe pour soutenir la publication en libre accès :

- Disponible jusqu'à un an après la fin du projet
- La revue savante sélectionnée doit être conforme aux exigences de la [Politique de diffusion en libre accès du FRQ](#).
- Une demande doit être soumise avec pièces justificatives (formulaire [disponible ici](#).)

Prolongation

Toute demande de prolongation doit :

- ➔ Être soumise par écrit (lettre) au Comité scientifique (via un courriel à la direction exécutive)
- ➔ Inclure une justification des délais

⚠ Toutefois, aucun financement supplémentaire ne sera accordé.

Contribution à la vie du Réseau

Les équipes financées s'engagent à :

- ➔ Participer à la Journée scientifique annuelle du RQSPAL, ou son équivalent
- ➔ Présenter leurs résultats, sur invitation, dans le cadre d'activités du Réseau, dont les conférences mensuelles

Contribution à l'évaluation scientifique

Les PI et Co-PI financé-es s'engagent à participer à l'évaluation scientifique d'un appel à projets subséquent :

- ➔ Dans un délai de trois ans suivant l'octroi
- ➔ Lorsqu'ils ne soumettent pas de projet

7. Lignes directrices de la soumission

Les projets peuvent être soumis en français ou en anglais. Vous devez remplir le [formulaire suivant](#). Tous les documents – le formulaire d'application, le document explicatif du projet et le budget projeté – doivent être rassemblés dans un seul fichier PDF.

⊘ Veuillez ne pas y insérer de CV.

⊘ Non-respect

Le non-respect de cette politique peut constituer un manquement à la conduite responsable en recherche (conformément à la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#)).

Il est de la responsabilité de l'équipe de prévoir les coûts associés à cette fin.

? Saviez-vous que ?

- Allez dans **Fichier > Imprimer**.
- Dans la liste des imprimantes, choisissez **Microsoft Print to PDF**.
- Cliquez sur **Imprimer** et choisissez où enregistrer votre fichier.
- Fusionnez ensuite vos fichiers sur *Adobe Acrobat Pro* ou votre outil en ligne gratuit préféré.

7.1 Document explicatif du projet de recherche

Le document explicatif constitue la pièce centrale de l'évaluation et comprend :

- ➔ Une (1) page de présentation (facultative) incluant le titre et les affiliations de tous · tes les membres de l'équipe.
- ➔ Le devis du projet (4 pages maximum), qui **peut** inclure :
 - Problématique et contexte
 - Description du projet proposé
 - Objectif(s)
 - Méthodologie
 - Résultats attendus
 - Plan de mobilisation des connaissances
 - Échéancier et faisabilité
 - Expertises et capacité de l'équipe à diriger le projet
- ➔ Une section distincte et clairement identifiée présentant les éléments suivants doit être incluse :
 - L'alignement avec la mission, le mandat et les objectifs du RQSPAL et la définition des SPV
 - L'alignement avec les axes du RQSPAL
 - Le potentiel d'effet levier
 - Les retombées anticipées (scientifiques, cliniques, sociales, politiques, réseau, etc.)

Mise en page obligatoire

Police Calibri • Caractère 11 • Interligne simple • Marge de 2 cm

Exemple d'effet levier

Développement d'une cohorte ou base de données réutilisable • Projet menant à une demande FRQ/IRSC • Création d'un partenariat RSSS–communautaire durable • Élaboration d'un outil clinique implantable • Production de données influençant une politique ou pratique

Les projets purement exploratoires sans perspective de retombées structurantes claires seront moins compétitifs.

Informations complémentaires

- ➔ Références bibliographiques du texte (obligatoires). Non incluses dans la limite des 4 pages allouées.
- ➔ Annexes (facultatives). Celles-ci ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des critères par les personnes évaluatrices et iels ne sont pas tenu · es de les consulter.
- ➔ Lettres de soutien (facultatives). Ne sont pas considérées comme des annexes. Maximum de trois (3) lettres de soutien permises.

7.2 Budget projeté et justificatif

Les dépenses admissibles sont celles décrétées par le FRQ et doivent être reliées aux activités du projet.

Certaines restrictions spécifiques au RQSPAL, décrété par le Comité scientifique, s'appliquent :

- X** Frais reliés à la participation à des congrès (inscription, déplacement, etc.)
- X** Bourses étudiantes.

Mise en page obligatoire

1 page maximum • Police Calibri • Caractère 11

Format libre (tableau recommandé), incluant les justifications

À titre d'exemple :Dépenses **admissibles**

- ✓ Salaires :
 - Professionnel·les de recherche
 - Auxiliaires de recherche (incluant étudiant·es salarié·es)
- ✓ Frais de déplacement liés au projet (participant·es, intervenant·es)
- ✓ Accès à des données ou archives
- ✓ Frais associés aux rencontres de concertation et d'orientation
- ✓ Service de graphisme et de traduction
- ✓ Frais de publication en libre accès
- ✓ Rémunération/ Rétribution de personnes partenaires (patient·es, proches, citoyen·nes ; à cet effet, consulter ce [guide](#) pour des lignes directrices)

Dépenses **inadmissibles**

- ✗ Rémunération des chercheur·ses
- ✗ Frais pour fournitures et équipements de bureau
- ✗ Frais pour l'achat ou location d'ordinateurs
- ✗ Appareil de plus de 1000 \$

✗ IMPORTANT : Les frais afférents, administratifs ou autres associés (frais indirects de la recherche – FIR) sont **inadmissibles**.

❗ Pour consulter la liste des dépenses admissibles selon les règles du FRQ (section 8), [cliquez ici](#).

8. Soumission et information

Les demandes doivent être acheminées, avec un seul fichier attaché PDF, par courrier électronique en mentionnant en objet « Soumission | Appel à projets 2026 » à l'intention du directeur exécutif du RQSPAL, M. François Tardif, à l'adresse suivante : [✉ Concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:Concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca).

⚠ Les demandes reçues en retard seront malheureusement exclues.

👉 **Date limite de soumission**

6 décembre 2026 à 23h59

Pour toute demande d'information, veuillez nous contacter au

✉ Concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca.